En 2020, après un fort recul lors du premier confinement, le nombre d'heures travaillées s'est plus ou moins redressé selon les professions

Le nombre total d'heures travaillées sur l'année a nettement diminué entre 2019 et 2020 (– 7,8 %). Ce recul provient avant tout du repli du nombre moyen d'heures travaillées par personne en emploi (– 7,3 %), le nombre d'emplois ayant résisté (– 0,5 %).

Après avoir fortement baissé lors du premier confinement de la population, le nombre moyen d'heures travaillées s'est redressé, et n'a que modérément reculé lors du deuxième confinement. Le travail à domicile, qui a bondi au premier confinement, s'est maintenu ensuite à un niveau élevé, surtout pour les cadres.

Les trajectoires sur l'année dépendent fortement des professions. 17 % des personnes en emploi exercent une profession dont l'activité sur site s'est maintenue toute l'année, notamment dans le secteur de la santé. Pour 40 % des personnes, l'essor ou le maintien à un niveau élevé du travail à domicile a limité le recul de l'activité. Pour 33 %, notamment dans l'industrie ou la construction, l'activité sur site a rapidement repris dès la fin du premier confinement. Enfin, pour 6 % des personnes, notamment dans l'hébergement-restauration, la baisse de l'activité a été plus forte du fait d'un effet très marqué du deuxième confinement.

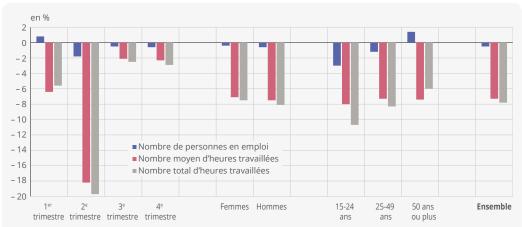
Entre 2019 et 2020, selon l'enquête Emploi ➤ source et méthodes, le nombre total d'heures travaillées au cours de l'année a diminué de 7,8 % ➤ figure 1. Ce recul, d'ampleur inédite depuis que l'Insee mesure cet indicateur, tient pour l'essentiel à la baisse du nombre moyen d'heures travaillées par personne en emploi (– 7,3 % entre 2019 et 2020). En effet, l'emploi résiste sur l'année (– 0,5 % en moyenne annuelle)¹, grâce au recours massif au dispositif d'activité partielle [Renne, 2021] et à la mise en place de mesures de soutien aux indépendants. Conformément aux critères du Bureau international du travail (BIT), sont ici considérées en emploi les personnes ayant travaillé au moins une heure rémunérée pendant une semaine donnée, mais également celles n'ayant pas travaillé pour certaines raisons (congés rémunérés, maladie, chômage partiel, etc. – dans certains cas, sous conditions de durée). En particulier, les personnes se déclarant en situation de chômage partiel ou technique ➤ source et méthodes sont considérées en emploi, même si elles n'ont effectué aucune heure de travail pendant la semaine considérée.

Au 2e trimestre 2020, les heures travaillées reculent de 20 % sur un an

Le recul du volume d'heures travaillées a été très marqué au 2° trimestre 2020 (– 19,7 % par rapport au 2° trimestre 2019), période qui couvre la majeure partie du premier confinement de la population, qui s'est étendu de mi-mars à mi-mai 2020. Comme sur l'ensemble de l'année, la baisse du volume total d'heures travaillées sur le trimestre est essentiellement portée par le net repli du nombre moyen d'heures travaillées (– 18,2 % sur un an), le repli de l'emploi étant bien plus faible (– 1,8 % sur un an). Pendant le premier confinement, le recul important de la durée moyenne travaillée résulte en particulier d'une proportion inhabituellement élevée de personnes n'ayant pas du tout travaillé au cours d'une semaine donnée [Jauneau et Vidalenc, 2020]. En moyenne sur le 2° trimestre 2020, 23,9 % des personnes en emploi sont dans cette situation (47,6 % d'entre elles se déclarant en chômage partiel), contre 10,0 % un an plus tôt (congés, arrêts maladie, etc.). Aux 3° et 4° trimestres 2020, l'emploi et le nombre moyen d'heures travaillées se sont nettement redressés. En particulier, l'impact du deuxième confinement (de fin octobre à mi-décembre 2020) a été bien moins important que le premier : au 4° trimestre 2020, le nombre moyen d'heures travaillées n'est inférieur que de 2,3 % à celui du 4° trimestre 2019.

¹ L'évolution de l'emploi est ici estimée à partir de l'enquête Emploi, qui permet de décomposer cette évolution selon de nombreux critères sociodémographiques ou des caractéristiques d'emploi non disponibles dans les données administratives. Toutefois, la référence sur l'évolution de l'emploi reste les estimations d'emploi élaborées à partir de sources administratives source et méthodes.

► 1. Évolution de l'emploi, du nombre moyen d'heures travaillées et du nombre total d'heures travaillées entre 2019 et 2020



Lecture : entre le 1^{er} trimestre 2019 et le 1^{er} trimestre 2020, le nombre moyen d'heures travaillées par personne en emploi diminue de 6,4 %. Le nombre d'emplois augmentant (+ 0,8 %), le nombre total d'heures travaillées diminue de 5,6 %.

Champ: France hors Mayotte, personnes en emploi vivant en logement ordinaire.

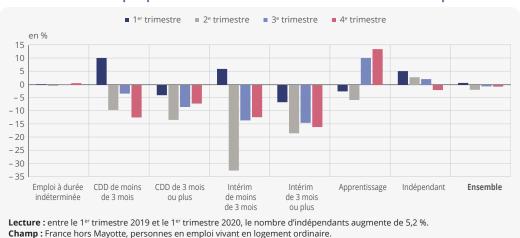
Source: Insee, enquêtes Emploi 2019 et 2020.

Les jeunes sont plus affectés du fait d'un fort repli des contrats courts

Le recul de l'emploi au 2e trimestre 2020 concerne avant tout les contrats à durée déterminée (CDD) et l'intérim. En particulier, les missions d'intérim de moins de 3 mois diminuent de 31,9 % ▶ figure 2, nettement plus que celles de 3 mois ou plus (− 18,0 %) et que les CDD (− 12,0 %). Aux 3e et 4e trimestres 2020, les CDD et l'intérim sont encore à un niveau bien inférieur à celui de 2019, malgré un fort redressement des missions d'intérim de 3 mois ou moins par rapport au 2e trimestre.

Le net repli de l'emploi à durée limitée (CDD ou intérim) affecte plus particulièrement les catégories de population plus fréquemment employées sur ce type de contrat : les jeunes (33,3 % des moins de 25 ans en emploi sont en CDD ou en intérim en 2020, contre 10,5 % de l'ensemble des personnes

2. Évolution de l'emploi par trimestre entre 2019 et 2020 selon le statut d'emploi



en emploi) et les personnes les moins qualifiées (15,5 % des employés et ouvriers sont en CDD ou intérim) **figure 3**. En moyenne annuelle entre 2019 et 2020, l'emploi des 15-24 ans recule de 3,0 % [Blaize *et al.*, 2021] et celui des employés et ouvriers de 3,5 %.

En moyenne sur l'année 2020, la diminution du nombre total d'heures travaillées a été plus importante pour les jeunes (– 10,7 %), sous l'effet avant tout d'une baisse plus forte de l'emploi (– 3,0 %, contre – 0,5 % au total), mais aussi, dans une moindre mesure, de celle du nombre moyen d'heures travaillées (– 8,0 %, contre – 7,3 % au total). Les jeunes se sont en effet plus fréquemment déclarés en chômage partiel que leurs aînés : 7,6 % pour les moins de 25 ans, contre 6,1 % pour les 25 ans ou plus. À l'inverse, le recul du volume d'heures travaillées en 2020 a été plus mesuré pour les seniors (– 6,0 %), qui ont été globalement préservés des pertes d'emploi, étant plus fréquemment en contrat à durée indéterminée (CDI) ou fonctionnaires.

Le repli du volume d'heures travaillées entre 2019 et 2020 est un peu plus prononcé pour les hommes que pour les femmes.

La baisse des heures travaillées est marquée à chaque confinement dans l'hébergement-restauration

Lors du premier confinement, le nombre moyen d'heures travaillées a diminué pour la quasi-totalité des catégories socioprofessionnelles et des secteurs d'activité. Cette baisse a été la plus marquée pour les artisans, commerçants et chefs d'entreprise (− 48 % en avril 2020, contre − 34 % pour l'ensemble des emplois), les employés (− 40 %) et les ouvriers (− 48 %), ainsi que dans le commerce (− 41 %), la construction (− 53 %) et l'hébergement-restauration (− 80 %) ► figure 4. Elle a été plus limitée pour les agriculteurs (− 3 %) et, dans une moindre mesure, les cadres (− 15 %).

Au 2nd semestre 2020, le nombre moyen d'heures travaillées s'est fortement redressé. Le deuxième confinement s'est cependant traduit, sur les deux derniers mois de l'année, par un recul du nombre d'heures travaillées, mais bien plus modéré que pour le premier confinement (– 6 % sur un an en novembre comme en décembre) et concentré sur certaines catégories d'emploi, en particulier les artisans, commerçants et chefs d'entreprise (– 19 % en novembre 2020), et dans l'hébergement-restauration (– 56 %). Lors du premier confinement, un grand nombre d'entreprises ont fermé ou réduit fortement leur activité en raison des difficultés à mettre en place des mesures sanitaires, par manque de personnel (notamment du fait d'absences pour garde d'enfant) ou encore à la suite d'une perte de débouchés ou de difficultés d'approvisionnement [Barhoumi et al., 2020]. Au moment du deuxième confinement, une partie de ces difficultés ont été levées grâce à une meilleure anticipation des entreprises [Chausse et al., 2021] et au maintien des établissements scolaires ouverts.

Tout au long de l'année 2020, le recul du nombre moyen d'heures travaillées a été plus faible pour les salariés les plus qualifiés.

➤ 3. Statut d'emploi en 2020 et évolution de l'emploi entre 2019 et 2020 selon les caractéristiques sociodémographiques

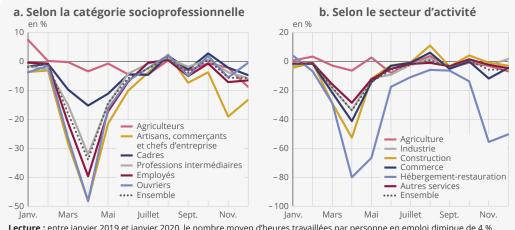
en %

	Femmes	15-24 ans	50 ans ou plus	Employés ou ouvriers	Ensemble
Emploi à durée indéterminée CDD de moins de 3 mois CDD de 3 mois ou plus Intérim de moins de 3 mois Intérim de 3 mois ou plus Apprentissage Indépendant Ensemble	77,4 3,2 7,4 1,0 0,4 1,4 9,3	44,2 9,9 16,9 5,0 1,5 19,4 3,2 100,0	77,5 1,5 3,0 0,9 0,3 0,0 16,9 100,0	82,0 4,3 7,1 3,2 0,9 2,5 0,0 100,0	75,2 2,6 5,8 1,6 0,5 1,7 12,4 100,0
Évolution de l'emploi	- 0,4	- 3,0	1,4	- 3,5	- 0,5

Lecture : en 2020, 3,2 % des femmes en emploi sont en CDD de moins de trois mois. Le nombre de femmes en emploi a reculé de 0,4 % entre 2019 et 2020.

Champ: France hors Mayotte, personnes en emploi vivant en logement ordinaire.

▶ 4. Évolution du nombre moyen d'heures travaillées entre 2019 et 2020



Lecture : entre janvier 2019 et janvier 2020, le nombre moyen d'heures travaillées par personne en emploi diminue de 4 % pour les artisans, commerçants et chefs d'entreprise.

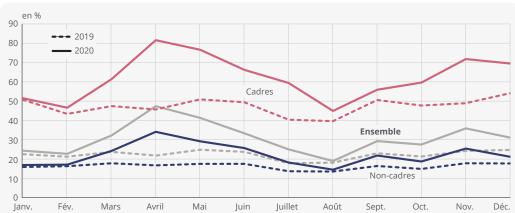
Champ: France hors Mayotte, personnes en emploi vivant en logement ordinaire.

Source: Insee, enquêtes Emploi 2019 et 2020.

Le recours accru au travail à domicile au premier confinement se maintient ensuite, surtout pour les cadres

Le premier confinement s'est traduit par un recours immédiat et massif au télétravail. En avril 2020, parmi les personnes ayant travaillé au moins une heure au cours de la semaine, près d'une sur deux (47 %) a déclaré avoir travaillé à domicile au cours des quatre dernières semaines, soit une proportion plus de deux fois supérieure à celle d'avril 2019 ▶ figure 5. Cette hausse du travail à domicile ▶ source et méthodes (notion plus large que le télétravail au sens du Code du travail) concerne à la fois les cadres, pour lesquels il était déjà solidement installé avant la crise sanitaire, mais également les autres catégories socioprofessionnelles. Parmi les cadres, la part du travail à domicile est ainsi passée

► 5. Part du travail à domicile en 2019 et 2020



Lecture : en janvier 2020, 51 % des cadres ont travaillé au moins une fois à domicile au cours des quatre dernières semaines. **Champ :** France hors Mayotte, personnes en emploi vivant en logement ordinaire et ayant travaillé au moins une heure pendant la semaine de référence.

de 46 % en avril 2019 à 82 % en avril 2020, alors que cette proportion a augmenté de 17 % à 34 % pour les non-cadres. Parmi ces derniers, la hausse est particulièrement marquée pour les employés qualifiés [Jauneau et Vidalenc, 2020].

Dès la levée du premier confinement, mi-mai 2020, le travail sur site a repris pour une partie des salariés et le télétravail a reflué tout en restant chaque mois au-dessus de son niveau de 2019. La dégradation de la situation sanitaire et le deuxième confinement ont ensuite entraîné une nouvelle hausse du travail à domicile, le protocole national pour assurer la santé et la sécurité des salariés en entreprise face à l'épidémie de Covid-19 faisant du télétravail la règle lorsqu'il est possible. Le travail à domicile reste toutefois bien moins fréquent que lors du premier confinement et surtout visible chez les cadres. Entre août 2020 et novembre 2020, la part des personnes ayant travaillé à domicile au cours des quatre dernières semaines a plus augmenté parmi les cadres que parmi les non-cadres. Pour ces derniers, l'activité a pu se poursuivre sur site ou sur chantiers, en particulier dans les secteurs dont l'activité n'est pas télétravaillable (industrie et construction notamment) [Chausse et al., 2021].

Pour 17 % des emplois, l'activité sur site se maintient toute l'année et le nombre d'heures travaillées baisse peu

Les contraintes sanitaires et la baisse d'activité ont pesé différemment selon les professions. Cinq groupes de professions se distinguent ainsi, tant par l'évolution du nombre d'heures travaillées au cours des 2e, 3e et 4e trimestres que par la part du travail à domicile pour ces mêmes trimestres en 2019 et 2020 ▶ source et méthodes.

Le nombre moyen d'heures travaillées a le mieux résisté pour les professions qui ont maintenu leur activité sur site tout au long de l'année (groupe A) ▶ figure 6. Elles représentent 17 % des personnes en emploi, avec une baisse de la durée du travail de 2 % en moyenne sur l'année contre 7 % pour l'ensemble. Il s'agit en particulier de professions ayant été en première ligne lors de la crise sanitaire (infirmiers, aides-soignants, médecins, etc.) ou qui ont assuré la continuité de certaines activités (nettoyeurs, magasiniers, ouvriers agricoles, etc.) ▶ figure 7. Dans ces professions, le travail à domicile est rare, en 2019 comme en 2020 ▶ figure 8. Au plus fort du recul de l'activité, en avril 2020, le nombre d'heures travaillées a diminué pour elles de 17 %, soit deux fois moins que pour l'ensemble des emplois, avant de retrouver son niveau de 2019 dès le mois de mai ▶ figure 9. Ces professions sont plus souvent occupées par des femmes (55 % contre 49 % pour l'ensemble des emplois) et sont rarement de niveau cadre (5 % contre 20 % des emplois).

Pour 40 % des emplois, l'activité résiste grâce à l'essor ou au maintien du travail à domicile

Le recours massif au travail à domicile a permis de limiter le recul du nombre d'heures travaillées dans deux groupes de professions (groupes B et C). Dans ces deux groupes, le nombre moyen d'heures travaillées a moins reculé qu'en moyenne lors du premier confinement, et a retrouvé rapidement son niveau de 2019 sans être affecté par le deuxième confinement.

Dans un groupe (groupe B, 21 % des emplois), le travail à domicile a connu un véritable essor en 2020, progressant de 22 points en moyenne sur l'année par rapport à 2019, à 48 %. Ce développement a été tout particulièrement marqué lors du premier confinement. Le travail à domicile s'est ensuite replié au cours de l'été, avant de se redresser à l'automne, tout en restant à un niveau moindre qu'au printemps 2020. Au sein de ce groupe, les personnes travaillent plutôt dans les services aux entreprises et, dans une moindre mesure, l'administration publique ; elles sont plus souvent cadres et résident beaucoup dans l'agglomération parisienne.

Dans l'autre groupe (groupe C, 20 % des emplois), le travail à domicile, déjà très fréquent en 2019 (55 %), a progressé à 59 % des personnes en 2020. Il s'agit majoritairement de salariés de particuliers, notamment d'assistantes maternelles, d'enseignants, de travailleurs indépendants ayant pu poursuivre leur activité, notamment des professions libérales, ou encore de cadres commerciaux. Ce groupe compte 55 % de femmes.

► 6. Typologie des professions selon l'évolution de l'activité au cours de l'année 2020 et le recours au travail à domicile

en %

	Maintien d'une activité sur site toute l'année (groupe A)	Essor du travail à domicile (groupe B)	Maintien du travail à domicile (groupe C)	Impact fort du premier confinement puis reprise sans travail à domicile (groupe D)	Recul important de l'activité (groupe E)	Ensemble des personnes en emploi ¹
Part dans l'emploi en 2020	16,8	20,7	19,7	32,6	5,9	100,0
Évolution du nombre moyen d'heures	ravaillées enti	re 2019 et 2	2020			
Année	- 2,1	- 3,9	- 6,5	- 9,7	- 22,3	- 7,3
2e trimestre	- 7,5	- 10,3	- 14,1	- 26,7	- 44,5	- 19,7
3e trimestre	1,7	- 1,7	- 4,0	- 1,7	- 5,1	- 2,5
4e trimestre	0,0	1,0	- 1,0	- 1,4	- 28,0	- 2,9
Part du travail à domicile ²						
2019	6,4	26,1	54,9	9,8	14,7	22,2
2020	7,3	48,2	59,1	14,8	16,2	30,3
Caractéristiques sociodémographiques	en 2020					
Femmes	54,6	54,9	55,0	39,3	49,7	48,6
15-24 ans	10,7	5,3	3,2	10,0	16,6	8,2
Immigrés	9,2	10,0	7,8	9,1	9,3	9,0
Cadres	4,8	49,9	37,6	3,6	0,0	20,4
Employés	39,9	14,9	21,0	28,4	38,0	25,8
Ouvriers	25,3	0,0	0,0	37,3	23,2	19,2
Agglomération parisienne	13,6	28,0	20,0	14,1	16,8	18,4
Quartiers prioritaires de la ville (QPV)	6,0	2,6	3,0	5,4	6,4	4,4
Familles monoparentales	10,8	8,4	8,8	9,5	10,5	9,3
Couples avec enfants	50,0	49,3	48,6	49,7	44,3	49,1
Statut d'emploi en 2020						
Salariés du secteur privé	64,5	82,6	11,6	71,3	80,1	66,8
Salariés de la fonction publique de l'État	7,8	8,3	24,6	2,7	0,6	9,1
Salariés de la fonction publique territoriale	6,8	7,4	2,7	12,5	2,2	7,6
Salariés de la fonction publique hospitalière	16,7	1,7	0,4	2,4	0,8	4,1
Indépendants	4,2	0,0	60,7	11,1	16,3	12,4
Secteur d'activité en 2020						
Agriculture	3,7	0,3	6,7	0,4	0,3	2,3
Industrie	9,6	11,0	4,9	20,8	4,5	13,0
Construction	2,4	4,0	7,7	11,5	0,2	6,7
Commerce	17,6	6,5	7,1	15,9	19,7	12,6
Transports	3,3	2,8	0,7	10,1	3,0	5,1
Hébergement-restauration	0,9	0,8	0,4	1,0	45,5	3,7
Services aux entreprises	11,3	41,7	19,2	9,8	3,3	18,2
Administration publique	10,4	15,2	2,0	10,6	1,2	9,3
Enseignement	3,0	3,0	24,1	5,4	1,5	7,8
Santé humaine et action sociale	35,0	8,6	16,6	9,7	3,7	14,5
Arts, spectacles et activités récréatives	0,5	1,0	2,6	2,2	1,3	1,7
Autres services	1,1	2,7	7,0	1,6	14,4	3,7

¹ Seules les professions concernant au moins 50 000 personnes sont retenues dans la typologie, soit 96 % de l'emploi total. La colonne « Ensemble des personnes en emploi » inclut les 4 % de personnes en emploi non couvertes par la typologie.

Lecture : en 2020, 16,8 % des personnes en emploi exercent une profession avec maintien d'une activité sur site toute l'année (groupe A). Pour ces professions, le nombre moyen d'heures travaillées par personne a diminué de 2,1 % entre 2019 et 2020. **Champ :** France hors Mayotte, personnes en emploi vivant en logement ordinaire.

² Part des personnes ayant travaillé au moins une fois à domicile au cours des quatre dernières semaines parmi celles ayant travaillé au moins une heure pendant la semaine de référence.

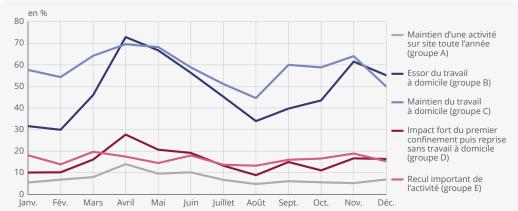
► 7. Les dix principales professions pour chacun des cinq groupes

	· ·	10 1							
Maintien d'une activité sur site toute l'année (groupe A)	Essor du travail à domicile (groupe B)	Maintien du travail à domicile (groupe C)	Impact fort du premier confinement puis reprise sans travail à domicile (groupe D)	Recul important de l'activité (groupe E)					
Part des 10 principales professions dans le groupe (en %)									
73	76	77	52	100					
Les 10 principales professions (par ordre décroissant d'effectif)									
Aides-soignants, employés d'accueil de la petite enfance et professions assimilées	Professions intermédiaires des services administratifs d'entreprise	Assistantes maternelles, aides à domicile, employés de maison	Agents de service de la fonction publique (y c. enseignement) et assimilés (hôpitaux et cliniques privées)	Serveurs, commis de restaurant, aides et apprentis de cuisine, employés de l'hôtellerie					
Infirmiers, sages-femmes et professions assimilées	Ingénieurs et cadres techniques de l'informatique et des télécommunications	Instituteurs et professeurs des écoles	Vendeurs spécialisés	Bouchers, charcutiers, boulangers, pâtissiers, cuisiniers et commis de cuisin					
Nettoyeurs, ouvriers non qualifiés de l'assainissement et du traitement des déchets	Employés des services comptables et administratifs	Artisans du bâtiment et des travaux publics	Adjoints administratifs de la fonction publique (y c. enseignement)	Conducteurs de taxis, d'ambulances, artisans coiffeurs, artisans des services divers					
Magasiniers qualifiés	Personnels intermédiaires administratifs de la fonction publique	Professionnels de l'enseignement secondaire général et technique	Ouvriers qualifiés du bâtiment	Détaillants en tabac, presse, habillemen articles de sport, ameublement, biens culturels, fleurs, quincaillerie, bricolage					
Techniciens médicaux, spécialistes de l'appareillage médical	Cadres administratifs de la fonction publique	Cadres commerciaux	Représentants et technico-commerciaux	Exploitants de café, de restaurant ou d'hôtel					
Médecins salariés, internes en médecine, pharmaciens salariés	Spécialistes de l'intervention socio-éducative	Professions libérales juridiques et techniques	Conducteurs routiers	Coiffeurs, manucures, esthéticiens					
Ouvriers de l'agriculture et de la sylviculture	Cadres techniques et commerciaux de la banque, de l'assurance, des organismes de sécurité sociale et de l'immobilier	Autres personnels d'enseignement, personnels d'éducation	Ouvriers non qualifiés de la manutention, du tri, de l'emballage, de l'expédition	Responsables (non cadres) de l'hôtellerie et de la restauration					
Agents de sécurité et de surveillance	Cadres généralistes des services administratifs et financiers	Professions libérales de la santé	Secrétaires, dactylos, sténodactylos, opérateurs de traitement de texte	Garagistes, carrossiers et autres artisans réparateurs					
Conducteurs livreurs, coursiers	Cadres spécialistes des fonctions administratives et financières	Professionnels de l'enseignement supérieur et de la recherche publique	Responsables (non cadres) des magasins de vente et des services commerciaux	Agents d'accueil, standardistes, téléphonistes					
Techniciens du BTP	Ingénieurs et cadres techniques des fonctions connexes de la production	Gestionnaires d'autres établissements de service, indépendants d'autres prestations de service	Techniciens des fonctions connexes de la production (logistique, maintenance hors informatique, environnement)	Métalliers, serruriers, réparateurs en mécanique non qualifiés					

Note: les professions regroupées listées ici sont définies par les trois premières positions de la profession, au sens de la nomenclature des professions et des catégories socioprofessionnelles de 2003.

Champ: France hors Mayotte, personnes en emploi vivant en logement ordinaire.

▶ 8. Part du travail à domicile en 2020 selon le groupe de professions

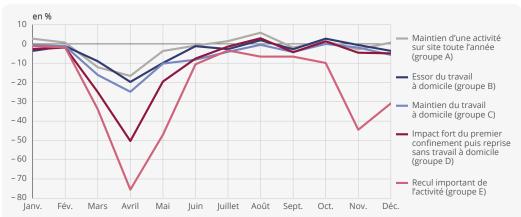


Lecture : en janvier 2020, 10 % des personnes exerçant une profession avec impact fort du premier confinement puis reprise sans travail à domicile (groupe D) ont travaillé au moins une fois à domicile au cours des quatre dernières semaines.

Champ: France hors Mayotte, personnes en emploi vivant en logement ordinaire.

Source: Insee, enquête Emploi 2020.

▶ 9. Évolution du nombre moyen d'heures travaillées entre 2019 et 2020 selon le groupe de professions



Lecture : en 2020, le nombre moyen d'heures travaillées parmi les personnes exerçant une profession avec impact fort du premier confinement puis reprise sans travail à domicile (groupe D) diminue de 3 % entre janvier 2019 et janvier 2020.

Champ: France hors Mayotte, personnes en emploi vivant en logement ordinaire.

Source: Insee, enquêtes Emploi 2019 et 2020.

Pour 33 % des emplois, les heures travaillées reculent pendant le premier confinement avant de se redresser avec la reprise des activités sur site

Un tiers des personnes en emploi (33 %) exercent une profession pour laquelle le nombre moyen d'heures travaillées a nettement reculé pendant le premier confinement, avant de se redresser dans la suite de l'année 2020 avec la reprise des activités sur site (groupe D). Dans ces professions, le nombre moyen d'heures travaillées a diminué de 50 % en avril 2020 par rapport à avril 2019, contre – 34 % pour l'ensemble. En novembre 2020, en revanche, la baisse reste limitée à 5 %, proche de la moyenne (– 6 %). L'industrie, la construction et les transports sont surreprésentés parmi ces professions (42 %, contre 25 % pour l'ensemble des emplois) et la part des ouvriers y est près deux fois plus élevée que

dans l'ensemble des emplois (37 % contre 19 %). Les professions de ce groupe sont majoritairement occupées par des hommes (61 %), et le travail à domicile y est très minoritaire, que ce soit en 2019 ou en 2020.

Pour 6 % des emplois, le nombre d'heures travaillées se replie fortement à chaque confinement

Les professions qui ont le plus fortement réduit leur activité en 2020 rassemblent 6 % des personnes en emploi. Le nombre d'heures travaillées y a diminué de 22 % entre 2019 et 2020, soit trois fois plus que pour l'ensemble. Elles ont été affectées notamment par le maintien de restrictions empêchant une reprise complète de l'activité. Comme pour les autres professions, le recul a été maximal en avril 2020, avec une ampleur inégalée (– 76 % sur un an). Mais dans leur cas, le recul a aussi été très prononcé lors du deuxième confinement (– 45 % en novembre 2020). Ce repli marqué du nombre d'heures travaillées concerne en premier lieu les professions de l'hébergement-restauration, pour lesquelles le recours au chômage partiel a été massif, mais aussi d'autres métiers des services (garagistes, coiffeurs, conducteurs de taxi). Les jeunes sont surreprésentés dans ce groupe : 17 %, contre 8 % de l'emploi total. •

Auteurs:

Yves Jauneau (Insee) Joëlle Vidalenc (Insee)

► Source et méthodes

L'enquête Emploi est la seule source permettant de mesurer le chômage et l'activité au sens du Bureau international du travail (BIT). Elle est menée en continu, sur l'ensemble des semaines de l'année, en France hors Mayotte. Chaque trimestre, en 2020, environ 80 000 personnes de 15 ans ou plus vivant en logement ordinaire (c'est-à-dire hors foyers, hôpitaux, prisons, etc.) ont répondu à l'enquête. Les personnes décrivent leur situation vis-à-vis du marché du travail au cours d'une semaine donnée, dite « de référence ». Les données de l'enquête Emploi sont recueillies sur une base déclarative. En particulier, les situations de chômage partiel ou technique mesurées par l'enquête ne correspondent pas forcément à la situation administrative des personnes au regard du dispositif d'activité partielle qui dépend de démarches de l'employeur.

L'enquête Emploi est usuellement exploitée à l'échelle trimestrielle ou annuelle. En raison de l'ampleur du choc économique, l'enquête est ici exploitée à un pas mensuel : les données doivent être considérées avec prudence. Les chiffres présentés ici sont bruts, c'est-à-dire non corrigés des variations saisonnières.

En 2020, la collecte de l'enquête Emploi a été fortement affectée par la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19. À plusieurs reprises, les déplacements sur le terrain, nécessaires pour vérifier que le logement existe et pour prendre contact avec ses occupants, ont été impossibles et les entretiens habituellement conduits en face-à-face pour les premières et dernières interrogations ont dû être réalisés par téléphone, quand les coordonnées étaient disponibles. Ces difficultés se sont traduites par une baisse du taux de collecte, dont l'effet reste toutefois limité, car il ne porte que sur une partie de l'échantillon. Par ailleurs, les redressements habituels permettent d'obtenir des résultats représentatifs de l'ensemble de la population.

L'évolution de l'emploi mesurée dans cette étude par l'enquête Emploi peut différer de celle obtenue à partir des sources administratives (Estimations d'emploi). Le nombre d'heures travaillées correspond au nombre d'heures travaillées pendant la semaine de référence pour les personnes en emploi pendant cette même semaine.

Le **travail à domicile** est mesuré au cours des quatre semaines se terminant à la fin de la semaine de référence pour les personnes en emploi pendant la semaine de référence. Le travail à domicile peut ne concerner qu'une partie du temps de travail et est plus large que le télétravail au sens du Code du travail ; par exemple, rapporter du travail à la maison ou préparer chez soi des cours pour un enseignant n'est pas du télétravail.

Pour étudier les trajectoires sur l'année, une typologie des professions est effectuée. Elle s'appuie sur une liste de professions regroupées, définies à partir des trois premières positions de la nomenclature des professions et des catégories socioprofessionnelles (PCS) de 2003. Les agriculteurs sont agrégés en une unique profession. Seules sont retenues les professions concernant au moins 50 000 personnes, soit 96 % de l'emploi total. La typologie est construite à partir de cinq indicateurs : les évolutions du nombre moyen d'heures travaillées entre 2019 et 2020 aux 2°, 3° et 4° trimestres ; la part du travail à domicile en moyenne sur 2019 ; l'évolution de la part du travail à domicile entre 2019 et 2020. La typologie est effectuée sur les professions, et non sur les personnes. Ainsi, toutes les personnes ayant la même profession principale appartiennent, par construction, au même groupe.

▶ Définition

L'emploi au sens du Bureau international du travail (BIT) inclut les personnes ayant effectué au moins une heure de travail rémunéré au cours de la semaine de référence ou absentes de leur emploi sous certaines conditions de motif (congés annuels, maladie, maternité, etc.) et de durée. En particulier, les personnes ayant un emploi mais n'ayant pas travaillé pendant la semaine de référence pour cause de congés, de congés maladie de moins d'un an ou de chômage partiel ou technique (quelle que soit la durée) sont considérées comme en emploi.

► Pour en savoir plus

- Albouy V., Legleye S., « Conditions de vie pendant le confinement : des écarts selon le niveau de vie et la catégorie socioprofessionnelle », Insee Focus n° 197, juin 2020.
- Barhoumi M., Jonchery A., Le Minez S., Lombardo P., Mainaud T., Pailhé A., Pollak C., Raynaud É., Solaz A., « Les inégalités sociales à l'épreuve de la crise sanitaire : un bilan du premier confinement », in France, portrait social, coll. « Insee Références », édition 2020.
- Blaize T., Borel M., Dubost C.-L., Pichavant A.-S., Reist C., « Comment la situation des jeunes sur le marché du travail a-t-elle évolué en 2020 ? », Dares Analyses n° 50, septembre 2021.
- Chausse M.-L., Gouyon M., Malard L., « Cinq trajectoires sectorielles à l'épreuve de la crise sanitaire en 2020 », in Emploi, chômage, revenus du travail, coll. « Insee Références », édition 2021.
- Givord P., Silhol J., « Confinement : des conséquences économiques inégales selon les ménages », Insee Première n° 1822, octobre 2020.
- Insee, « Analyse des résultats de l'enquête Emploi Éclairage sur le marché du travail au 4º trimestre 2020 », Informations Rapides n° 37 (complément), février 2021.
- Jauneau Y., Vidalenc J., « Une photographie du marché du travail en 2020 », Insee Première n° 1844, mars 2021.
- **Jauneau Y., Vidalenc J.**, « Durée travaillée et travail à domicile pendant le confinement : des différences marquées selon les professions », *Insee Focus* n° 207, octobre 2020.
- Renne C., « Le dispositif d'activité partielle a amorti l'impact économique de la crise sanitaire », in Emploi, chômage, revenus du travail, coll. « Insee Références », édition 2021.